

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 4 avril 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par M. BERTHIER), Mme AVENA (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme LECOMTE (représentée par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 28 mars 2017

Délibération n° : 14-2017

Objet : Cambriolage à l'Escale d'Alembert - demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse

Un cambriolage a eu lieu dans la nuit du 1^{er} au 2 février 2017 à l'Escale d'Alembert. De nombreuses dégradations et vols, dont la caisse de la régie de recettes, ont été constatés. Une plainte a été déposée le 7 février 2017 au commissariat de police de Dijon.

En application du chapitre III du décret n°2008-227 du 5 mars 2008, le Trésor Public a adressé un ordre de versement à Madame Carole ROGER, régisseur titulaire, mettant en jeu sa responsabilité.

Madame ROGER a sollicité le 6 mars 2017, en application de l'article 10 de ce même décret, un sursis de versement de cette somme et demande une décharge de responsabilité et une remise gracieuse.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- donnent un avis favorable à la demande de décharge totale de responsabilité et de remise gracieuse du déficit présentée par Madame Carole ROGER, régisseur de recettes de l'Escale d'Alembert dont la responsabilité a été mise en jeu par ordre de versement du 16 février 2017 pour un montant de 782,76 € ;

- décident d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense qui soldera ce déficit au chapitre 67 nature comptable 678 du budget du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources Internes : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

12 AVR. 2017



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,


Nathalie KELLE



PUBLIÉ LE - 5 AVR. 2017